RÉSOLUTION ECO 2/2003

METHODOLOGIE D'EVALUATION DES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VITIVINICULTURE SUR UN TERRITOIRE

L'ASSEMBLEE GENERALE,

CONSTATANT que l'impact socio-économique et environnemental de la vitiviniculture dépasse la simple considération des revenus provenant de la production ;

CONSTATANT l'impact potentiel de l'attractivité socio-culturelle d'un territoire vitivinicole sur son développement économique ;

CONSTATANT que l'évaluation socio-économique des biens publics, des « aménités » et de l'ensemble des externalités de l'activité viticole fait défaut, notamment lors des processus de décision où des alternatives à cette activité sont envisagées ;

CONSIDERANT la Résolution ECO 1/99 intitulée « Développement de la viabilité économique du secteur vitivinicole »,

SOUHAITE que les pays membres :

- Favorisent des recherches visant à mettre au point des méthodologies d'évaluation fondées notamment sur les analyses récentes de l'économie publique et de l'environnement ;
- Facilitent le recueil de l'analyse des données socio-économiques relatives aux activités dérivées ou impliquées par l'activité vitivinicole,
- Coopèrent activement au sein du Groupe d'experts "Analyse des Marchés et des Filières vitivinicoles" de l'O.I.V. afin de définir les méthodologies d'évaluation les plus appropriées.

Exemplaire certifié conforme Paris, 19 juin 2003
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2003